



Assemblée générale

Distr. générale
29 octobre 2003
Français
Original: anglais

Cinquante-huitième session

Point 155 de l'ordre du jour

Rapport du Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation

Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies et Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le rapport du Secrétaire général intitulé : « *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies et Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité* » (A/58/347). Pour examiner ce rapport, le Comité consultatif a rencontré des représentants du Secrétaire général qui lui ont donné des renseignements complémentaires.

2. Le Comité consultatif note que le rapport de situation du Secrétaire général a été établi en application du paragraphe 4 de la résolution 57/24 de l'Assemblée générale en date du 19 novembre 2002, dans laquelle l'Assemblée a pris acte du paragraphe 57 du rapport du Secrétaire général (A/57/370), félicité celui-ci de ce qu'il continuait de faire pour réduire le retard de publication du *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies* et appuyé les initiatives qu'il avait prises pour éliminer l'arriéré de publication du *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité*.

3. Les paragraphes 2 à 13 du rapport (A/58/347) de situation donnent des informations sur les mesures prises pour accélérer l'établissement de suppléments au *Répertoire*, dont l'état actuel est récapitulé aux paragraphes 14 à 33. Le Comité consultatif note que, parmi les différentes options examinées, la possibilité de partenariats avec les milieux universitaires a été envisagée. Cependant, comme il est indiqué au paragraphe 10 du rapport, il convient de noter que si certains établissements universitaires se sont déclarés disposés à coopérer dans le cadre de programmes de stages, ils ont souligné qu'ils ne pouvaient prendre le relais dans l'établissement du *Répertoire*.



4. Le paragraphe 13 du rapport indique que de l'avis du Comité interdépartemental du *Répertoire* de la Charte, il convient d'attendre la décision de l'Assemblée générale sur le projet de budget pour l'exercice biennal 2004-2005 avant d'élaborer plus avant les éventuelles options.

5. À ce sujet, le Comité consultatif note les renseignements consignés aux paragraphes 34 et 35 du rapport de situation, qui a trait à l'évaluation des mesures requises. Cependant, au moment où le Comité consultatif examinait le rapport de situation du Secrétaire général (A/58/347), le Comité a été informé que la Sixième Commission examinait la question du *Répertoire* et travaillait à un projet de résolution sur le sujet. **Le Comité consultatif rappelle que toute décision de l'Assemblée générale comportant des incidences financières sur le budget-programme doit être accompagnée d'un état de ces incidences, et que cet état des incidences doit être examiné par la Cinquième Commission, qui fait alors une recommandation appropriée.**

6. Les paragraphes 36 à 41 du rapport de situation traitent de l'état du *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité* et de l'établissement des futurs suppléments à celui-ci. Le Comité consultatif note que des contributions ont été fournies à ce jour et qu'il est indiqué que des contributions supplémentaires restent nécessaires, notamment par le truchement d'experts associés, pour maintenir le niveau actuel de l'équipe temporaire et achever la préparation du douzième supplément, en temps utile, pour que le *Répertoire* soit à jour. Le Comité consultatif a été informé que les experts associés sont de « type I », c'est-à-dire du personnel fourni à titre gracieux, par les gouvernements dans le cadre du programme de concours de bénévoles aux fins de la coopération technique.
